



## Garde enfant et mixité des chambres

-----  
Par Laurence14

Bonjour,

En plein divorce je vais avoir mes enfants en garde classique 1 week-end sur 2 et moitié des vacances scolaires. Je souhaitais savoir si il était obligatoire qu'ils aient leur chambre séparés ou si je peux les accueillir dans la même chambre (quitte à y faire une séparation)sachant que c'est une fille et un garçon ? Si il existe une loi ou un article je suis preneur.

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il n'est pas interdit de faire dormir des frères et s?urs dans la même chambre. Ils peuvent même dormir dans la chambre des parents.

Il convient que les parents offrent un couchage respectant le bien-être et la santé des enfants.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000049164413]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000049164413[/url]

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa vie privée et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Selon l'âge des enfants il faudra peut-être aménager la chambre de manière à leur garantir un peu d'intimité (un rideau ou un paravent).

Pour le reste chaque parent s'organise comme il peut et comme il veut tant qu'il respecte son obligation de veiller à la sécurité et à la santé de ses enfants.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a des tas de familles où les enfants n'ont pas leur propre chambre. Ce n'est pas un problème en soi.

Par contre quelle est la surface totale de votre logement ? Vérifiez qu'il n'y a pas suroccupation, ce qui pourrait être plus problématique.

"9 m2 pour une personne seule, - 16 m2 pour deux personnes, - à partir de trois personnes : 9 m2 par personne supplémentaire."

-----  
Par Laurence14

Merci pour vos réponses.

La chambre que je peux leur attribuer à une superficie d'environ 20m2 je pense que c'est faisable de les mettre ensemble avec une séparation pour leur intimité alors

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

Il s'agit d'une garde séparée (QF/2 pour chacun des parents)

Les modalités de la garde ou le confort n'entrent pas en ligne de compte

-----  
Par yapasdequoi

Je n'avais pas compris qu'il y avait une question fiscale ?